

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Inscrire *Atheris desaixi* à l'Annexe II, conformément à l'Article II, paragraphe 2 a) de la Convention et à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12), annexe 2 a.

B. Auteur de la proposition

Kenya.

C. Justificatif1. Taxonomie

- | | |
|----------------------------|---|
| 1.1 Classe: | Reptilia |
| 1.2 Ordre: | Serpentes |
| 1.3 Famille: | Viperidae |
| 1.4 Genre: | <i>Atheris</i> |
| 1.5 Espèce: | <i>Atheris desaixi</i> (Ashe, 1968) |
| 1.6 Synonyme scientifique: | Aucun |
| 1.7 Nom commun: | français:
anglais: Mt. Kenya Bush Viper
espagnol: |

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition

Atheris desaixi est une espèce endémique au Kenya. Son aire de répartition est restreinte. Deux populations isolées sont connues, l'une près d'Igembe dans les collines de Nyambene et l'autre à Chuka, dans la forêt située dans le sud-est du Mont Kenya (Ashe, 1968, Spawls *et al.* 2002).

2.2 Habitat disponible

L'espèce est présente dans les forêts d'altitude moyenne (1600 à 1700 m). Son habitat connu est menacé par les activités agricoles et le déboisement. Cependant, les effets de ces activités sur l'espèce n'ont pas encore été définis.

2.3 Etat de la population

Actuellement, il n'existe pas d'estimation connue de la population sauvage totale ou du nombre d'individus vivant dans la nature ou en captivité.

2.4 Tendances de la population

Il faut s'attendre à un déclin de la population en raison de l'augmentation du prélèvement de spécimens à des fins commerciales, de la perte de l'habitat et de la destruction provoquée par la modification de l'utilisation des terres.

2.5 Tendances géographiques

Le taux de fragmentation de l'habitat est présumé élevé, ce qui pourrait entraîner une diminution de l'aire de répartition des sous-populations.

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Bien que la biologie de l'espèce soit mal connue, on sait qu'elle se nourrit de petits mammifères. On dispose de trop peu d'informations sur le rôle de l'espèce pour prévoir les conséquences que pourrait avoir son appauvrissement sur l'écosystème.

2.7 Menaces

Les principales menaces qui pèsent sur *Atheris desaixi* sont le commerce et la destruction de son habitat.

3 Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

On ne connaît pas d'utilisation locale de cette espèce.

3.2 Commerce international licite

L'espèce n'est pas inscrite aux annexes CITES et il n'y a pas de données sur le commerce licite.

3.3 Commerce illicite

En raison de l'interception fréquente de serpents issus du braconnage par le *Kenya Wildlife Service*, l'organe de gestion CITES du Kenya, et les douaniers, il est clair que l'espèce fait l'objet d'un commerce illicite important. Le tableau 1 présente des données sur le commerce illicite extraites du rapport de Reeve (2002). Le rapport évalue à 250 USD la valeur d'un spécimen à l'exportation sur la base d'une liste de prix des reptiles confisqués à l'un des trafiquants.

Tableau 1. Exportations d'*Atheris desaixi* par un négociant entre novembre 1999 et mai 2000.

Nombre of spécimens d' <i>Atheris desaixi</i> exportés	Pays de destination
17	Etats-Unis d'Amérique
4	Etats-Unis d'Amérique
6	Etats-Unis d'Amérique
(27)	

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

Il n'y a pas de données officielles sur le commerce d'*Atheris desaixi*. Toutefois, l'isolement de ses sous-populations rend peu probable la possibilité de rétablissement dans les sites appauvris.

3.5 Elevage en captivité à des fins commerciales

Bien qu'aucune donnée ne soit disponible, un nombre non négligeable de spécimens de cette espèce se trouveraient dans des zoos et des collections privées mais les chiffres relatifs à la taille de la population captive sont inconnus.

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal

4.1.1 Au plan national

L'espèce figure sur la liste des espèces protégées par le *Kenya Wildlife Act* (Conservation et gestion).

4.1.2 Au plan international

Atheris desaixi n'est pas inscrite aux annexes de la CITES.

4.2 Gestion de l'espèce

4.2.1 Surveillance continue de la population

Il n'y a pas actuellement de programme particulier de suivi de la population.

4.2.2 Conservation de l'habitat

Actuellement, aucune population n'a été découverte dans une aire protégée. Les aires connues se caractérisent par une forte population humaine. L'espèce pourrait être présente dans la réserve forestière du mont Kenya.

4.2.3 Mesures de gestion

Il n'existe aucun programme de gestion de cette espèce mais les mesures de lutte contre la contrebande sont appliquées strictement.

4.3 Mesures de contrôle

4.3.1 Commerce international

Il n'y a pas de mesures pertinentes de contrôle international du commerce de l'espèce.

4.3.2 Mesures internes

Les mesures visant à appliquer les lois kényennes de protection de la faune et de la flore sauvages applicables à l'espèce ont entraîné plusieurs confiscations de spécimens. Cependant, le large réseau de trafiquants d'espèces de faune et de flore sauvages sape ces efforts.

5. Information sur les espèces semblables

Aucune autre espèce de ce genre ne partage l'aire de répartition d'*Atheris desaixi*.

6. Autres commentaires

Aucun.

7. Remarques supplémentaires

Comme démontré ci-dessus, *Atheris desaixi* remplit les critères biologiques et commerciaux de l'Article II, paragraphe 2 a) et les critères de la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP12) nécessaires à son inscription à l'Annexe II pour les raisons suivantes:

il est établi, déduit ou prévu que l'espèce remplira l'un au moins des critères énumérés à l'annexe 1 dans un avenir proche, à moins que le commerce de ladite espèce ne soit strictement réglementé. (critère A), et,

il est établi, déduit ou prévu que le prélèvement de spécimens dans la nature aux fins de commerce international nuit ou pourrait nuire à l'espèce soit en excédant, sur une longue période, le niveau pouvant être maintenu indéfiniment soit en réduisant l'espèce à un niveau de population auquel sa survie pourrait être menacée par d'autres facteurs. (critère B (i, ii)).

8 Références

Ashe, J. 1968. A new Bush Viper. *Journal of East African Natural History*. Vol. 27 No.1 (116).

Reeve, R. 2002. The reptile trade in Kenya. A report prepared for the International Fund for Animal Welfare (IFAW). September 2002.

Spawls, S., K. Howell, R. Drewes and J. Ashe 2002. A field Guide to the Reptiles of East Africa: Kenya, Tanzania, Uganda, Rwanda and Burundi, Academic press.